

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 8 AOÛT 2017**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 8 août 2017, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Monsieur Roger Fortin, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est présente

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2017-08-195

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2017-08-196

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2017 –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire 4 juillet 2017.

2017-08-197

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2017 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire 12 juillet 2017.

2017-08-198

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u>#</u>	<u>Factures</u>	<u>Description</u>
<u>Montant</u>			
- Aquatech		52959	exploitation des eaux usées
2,023.56\$			
- Lavery		1325960	dossiers divers
1,441.93\$			

- Groupe Environex 100.03\$	348469	analyse d'eaux usées
- Groupe Environex 16.10\$	348470	analyse d'eau selon RQEP
- Groupe Environex 159.82\$	355955	analyse d'eau usées
- Centre de Location St-Rémi 143.72\$	35501	toilette portative
- Me Sylvie Desrochers 1,435.14\$	3 août 2017	contrat notarié acquis. pont
TOTAL : 5,320.30 \$		

2017-08-199

Acceptation des comptes à payer en août 2017 (document 1-A)–
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 8 août 2017 au montant de 25,646.11\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de juillet 2017 au montant de 25,646.11\$ à être payés en août 2017, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2017-08-200

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –
 Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant 190.71\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>
<u>Montant</u>	
- Véhicule récréatif 37.37\$	filtre à eau extérieur
et nautique Steve Béland	
- SAQ 30.70\$	achat vin pour vernissage
- Axep 24.16\$	achats pause café
- Fleuriste Art Déco 63.24\$	fleurs 60 ^e Fraise Hébert
- Adobe 35.24\$	licence exploitation

2017-08-201

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –
 Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.
 Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

Je soussigné certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-08-202

Adoption du projet de règlement 474 relatif à la rémunération du personnel électoral –
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
RÈGLEMENT NUMÉRO 474

Projet de règlement numéro 474 relatif à la rémunération du personnel électoral.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 88 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q.chapitre E-2.2) « tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération ou une allocation de dépenses pour les fonctions qu'il exerce »;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions dudit article « le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation »;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 2 mai 2017.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil que le règlement numéro 474 soit décrété et adopté comme suit:

ARTICLE 1. REMUNERATION DU PRESIDENT D'ELECTION

- 1) Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 536.00\$ pour les fonctions qu'il exerce le jour du scrutin.
- 2) Lorsqu'il y a vote par anticipation, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de 357.00\$ pour les fonctions qu'il exerce le jour de la tenue du vote par anticipation.
- 3) Lorsque la liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection le président a le droit de recevoir une rémunération de 536.00\$ pour la confection et la révision de la liste électorale.
- 4) Pour tout travail relié aux élections effectué non prévu aux alinéas 1 à 3 du présent article, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération sur la base

d'un tarif horaire de 35.00\$ pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

ARTICLE 2. REMUNERATION DU SECRETAIRE D'ELECTION

Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale aux trois quarts (3/4) de celle du président d'élection.

ARTICLE 3. REMUNERATION DE L'ADJOINT AU PRESIDENT D'ELECTION

Tout adjoint au président d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale à la moitié (1/2) de celle du président d'élection.

ARTICLE 4. REMUNERATION DU SCRUTATEUR

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de 17.53\$ l'heure pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et le jour du vote par anticipation y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin. Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

Pour la participation à une séance de formation la rémunération est établie à un montant fixe de 15.00\$.

ARTICLE 5. REMUNERATION DU SECRETAIRE DUN BUREAU DE VOTE

Tout secrétaire d'un bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de 15.78\$ l'heure pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et le jour du vote par anticipation y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin. Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

Pour la participation à une séance de formation la rémunération est établie à un montant fixe de 15.00\$.

ARTICLE 6. REMUNERATION DU PREPOSE A L'INFORMATION ET AU MAITIEN DE L'ORDRE

Tout préposé à l'information et au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération de 18.15\$ l'heure pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et le jour du vote par anticipation. Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

Pour la participation à une séance de formation la rémunération est établie à un montant fixe de 15.00\$.

ARTICLE 7. MEMBRE DE LA COMMISSION DE REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

Tout membre de la commission de révision de la liste électorale a le droit de recevoir une rémunération de 18.15\$ pour chaque heure où il siège. Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

Pour la participation à une séance de formation la rémunération est établie à un montant fixe de 15.00\$.

ARTICLE 8. REMUNERATION PRESIDENT DE LA TABLE DE VERIFICATION DE L'IDENTITE DES ELECTEURS

Tout président de la table de vérification de l'identité des électeurs a le droit de recevoir une rémunération de 14.20\$ l'heure pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et le jour du vote par anticipation. Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

Pour la participation à une séance de formation la rémunération est établie à un montant fixe de 15.00\$.

ARTICLE 9. MEMBRE DE LA TABLE DE VERIFICATION DE L'IDENTITE DES ELECTEURS

Tout membre de la table de vérification de l'identité des électeurs a le droit de recevoir une rémunération de 14.20\$ l'heure pour les fonctions qu'il exerce lors du scrutin et le jour du vote par anticipation. Pour toute fraction d'heure, il a droit à une rémunération proportionnelle.

Pour la participation à une séance de formation la rémunération est établie à un montant fixe de 15.00\$.

ARTICLE 10. ABROGATION DE REGLEMENT

Le présent règlement abroge le règlement 440 et tout autre règlement en regard de la rémunération et tarification du personnel électoral de la Municipalité de Saint-Valentin.

ARTICLE 11. ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier

- 2017-08-203 Cour Municipale Saint-Jean-sur-Richelieu : nomination d'un procureur –
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de mandater Lemieux, Marchand et Hamelin, avocats, pour représenter la Municipalité de Saint-Valentin dans les dossiers soumis à la Cour Municipale Commune de Saint-Jean-sur-Richelieu au tarif horaire de 200.00\$.
- 2017-08-204 Cour Municipale Saint-Jean-sur-Richelieu : nomination de la personne désignée pour les avis de contravention –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de nommer Monsieur Serge Gibeau, directeur général et inspecteur municipal à titre de personne désignée pour les avis de contravention transmis la Cour Municipale Commune de Saint-Jean-sur-Richelieu
- 2017-08-205 Compte-rendu de l'assemblée publique de consultation relative au projet de règlement 473 Modifiant le règlement de zonage 386A de façon permettre la fabrication de terreau comme usage complémentaire à une sablière existante –
Monsieur le Maire Pierre Chamberland, a présenté le projet de règlement 473 modifiant le règlement de zonage 386A de façon à permettre la fabrication de terreau comme usage complémentaire à une sablière existante tel que prescrit par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et il reçoit les commentaires des 5 citoyens présents lors de l'assemblée publique de consultation publique relative audit projet de règlement 473.

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter le compte rendu de Monsieur le Maire Pierre Chamberland.
- 2017-08-206 Adoption du second projet du règlement 473 modifiant le règlement de zonage 386A de façon à permettre la fabrication de terreau comme usage complémentaire à une sablière existante –
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
SECOND PROJET REGLEMENT 473

Règlement modifiant le règlement 386A en y ajoutant l'article 12.3 « fabrication de terreau » de façon à permettre la fabrication de terreau comme usage complémentaire à l'exploitation d'une sablière existante.
-
- CONSIDERANT QUE le Conseil est d'avis qu'il est opportun de modifier le règlement 386A en y ajoutant l'article 12.3 de façon à permettre la fabrication de terreau comme usage complémentaire à l'exploitation d'une sablière existante;
- CONSIDERANT QU' un avis de motion du présent règlement lors de la séance ordinaire du 6 juin 2017.
- EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement et il est par les présentes ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1.

Le règlement 386A en modifié en y ajoutant à la suite de l'article 12.2 l'article 12.3 suivant :

ARTICLE 12.3 Fabrication de terreau

Nonobstant toute autre disposition à ce contraire la fabrication de terreau est autorisée comme usage complémentaire à l'exploitation d'une sablière existante.

ARTICLE 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier

2017-08-207

Autorisation à la direction générale de publier les avis requis par la loi relativement à l'approbation par les personnes habiles à voter du règlement 473 modifiant règlement de zonage 386A de façon à permettre la fabrication de terreau comme usage complémentaire à une sablière existante –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général à publier les avis requis par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme relativement à l'approbation par les personnes habiles à voter du règlement 473 modifiant règlement de zonage 386A de façon à permettre la fabrication de terreau comme usage complémentaire à une sablière existante.

2017-08-208

CRÉ Montérégie : Adhésion 2017-2018 –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de ne pas donner suite à la demande d'adhésion du Conseil Régional de l'Environnement CRE Montérégie.

2017-08-209

Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu : répertoire des membres –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de ne pas donner suite à la demande de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Haut-Richelieu pour l'achat de publicité dans le bottin des membres

2017-08-210

Tétratech : Autorisation paiement de facture –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des factures suivantes à la firme Tétratech :

- 1,149.75\$ honoraires ingénierie pour appel d'offres recouvrement de chaussée à l'ECF;
- 5,576.29\$ recouvrement à l'ECF chemin 3^e Ligne et montée Guay pour relevés des surfaces et préparation plans et devis, localisation et estimation.

2017-08-211

Jambette : Autorisation de paiement de facture –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les 2 modules de jeux tel que livrés et installés par la firme Jambette et d'autoriser le paiement de 14,423.61\$ taxes incluses.

2017-08-212

Le Groupe Lecuyer : Autorisation de paiement de facture –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter le bâtiment tel que livré par le Groupe Lecuyer Ltée ainsi que le paiement de la facture au montant de 8,956.55\$ taxes incluses.

D'imputer la dépense à partir du fond d'immobilisation.

2017-08-213-1

Correspondance –

Municipalité du Canton Restigouche Partie-Sud-Est : appel à la solidarité/demande de soutien financier ;

Madame Nicole Lussier, conseillère propose de consentir une aide financière de 100.00\$ à la Municipalité du Canton Restigouche Partie sud-est pour la campagne « Solidarité Restigouche » ;

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, demande le vote :

Ont voté pour la proposition : Madame Nicole Lussier, Monsieur Luc Van Velzen, Monsieur Paolo Girard.

Ont voté contre la proposition : Monsieur Pierre Vallières, Monsieur Roger Fortin, Monsieur Robert Van Wijk.

Monsieur le Maire, exerçant son droit, a voté en faveur de la proposition.

En conséquence, il est résolu À la majorité du Conseil d'autoriser le versement de 100.00\$ à la Municipalité du Canton de Restigouche Partie Sud-Est pour la campagne « Solidarité Restigouche».

2017-08-213-2

Correspondance –

Grenier aux Trouvailles : remerciements.

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre de remerciement du Grenier aux Trouvailles

2017-08-214

Dépôt rapport de l'analyse de la soumission de CIMA+ -

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du rapport de CIMA+, partenaire de génie, suite à l'analyse de la soumission reçue pour la réfection du ponceau du chemin de la 3^e Ligne.

2017-08-215

Octroi du contrat pour la réfection du ponceau du chemin de la 3^e Ligne –

CONSIDERANT QUE la Municipalité a sollicité, tant par un avis dans un journal que par des invitations à des firmes, des soumissions pour la réfection du ponceau du chemin de la 3^e Ligne;

CONSIDERANT QUE la Municipalité a reçu une seule soumission savoir celle de la firme iPR360 inc au montant de 77,151.00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDERANT QUE la firme CIMA+, partenaire de génie, mandatée par la Municipalité pour préparer les plans et devis, l'estimation des coûts et la surveillance des travaux a soumis un rapport attestant de la conformité de la soumission de la firme iPR360. et recommandant son acceptation.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'octroyer le contrat pour la réfection du ponceau du chemin de la 3^e Ligne à la firme iPR360 au montant de 88,704.36, taxes incluses;
- de prévoir que les travaux soient réalisés au plus tard dans la semaine du 28 août et que la surface de circulation soit accessible en entier pour les véhicules au plus tard le 1^{er} septembre;
- d'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution;
- d'imputer la dépense à la subvention Aide à l'amélioration du réseau routier municipal et que la différence soit prise à partir du fond d'immobilisation.

2017-08-216

Octroi d'un contrat à la firme Asplundh Canada pour l'émondage d'arbres –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général, à recourir aux services de la firme Asplundh Canada pour effectuer l'émondage des arbres pour permettre l'installation de la fibre optique et pour dégager les luminaires de rue.

2017-08-217

Avis de motion modification transformation d'une partie d'un restaurant en logement –

Monsieur Pierre Vallières, conseiller, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement visant à modifier le règlement 387 relatif au zonage de façon à permettre la transformation d'une partie d'un restaurant en logement dans la zone P-02.

2017-08-218

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 8:25 heures.

Je, Pierre Chamberland, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des

résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier